

Strasbourg, le 25 août 2020

Monsieur le directeur académique
des services départementaux de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er} degré

Objet : Rentrée 2020 – postes à profil

Affaire suivie par
Aurore MASSON

P.J : Fiche de candidature
Fiche de poste

Téléphone
03.88.45.92.86

Courriel :
aurore.masson@
ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la
Forêt-Noire
67083 Strasbourg
Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez-vous
de 13h 30 à 17h

J'ai l'honneur de vous informer que le poste ci-dessous sera vacant pour la rentrée scolaire 2020/2021.

- coordonnateur ULIS Ecole autisme à l'école élémentaire Saint-Thomas de Strasbourg

Je précise que les postes à profil nécessitent un recrutement particulier non assujéti aux règles du barème. Les compétences propres de l'enseignant et les exigences du poste sont prises en compte dans le choix du candidat.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle affectation obtenue au mouvement.

La commission aura lieu début septembre. La convocation sera envoyée sur l'adresse académique. Les enseignants volontaires devront adresser **pour le 27 août 2020, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émettent un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 31 août 2020: mouvement.1d67@ac-strasbourg**

Il pourra être fait appel à des enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

Seuls les candidats dont les compétences, à l'issue de l'entretien, auront été reconnues en adéquation avec le profil du poste sollicité, seront susceptibles d'y être affectés.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2020/2021. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

Pour le Directeur académique,
L'Adjoint du Directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé du 1er degré,

Jean-Baptiste LADAIQUE

